

ADBS

Société Civile Immobilière au capital de 152,45 €

Siège social : Quartier Laurade

13103 ST ETIENNE DU GRES

401 932 322 RCS TARSCON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 26 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril, à vingt heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---------------------------------|----------|
| - Bruno DIAZ, propriétaire de | 48 parts |
| - David DIAZ, propriétaire de | 48 parts |
| - Société SABD, propriétaire de | 4 parts |

soit un total de	100 parts
sur les cent (100) parts composant le capital social.	

Monsieur Bruno DIAZ préside la séance en qualité sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nominations d'un nouveau gérant, fixation de ses pouvoirs et détermination de sa rémunération,
- Pouvoirs pour formalités,

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DS
DB

DS
DD

DS
DB

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, prend acte de la démission de Bruno DIAZ, par courrier remis en main propre ce jour, de ses fonctions de gérant à compter du 30 avril 2024 et décide de nommer :

- Monsieur David DIAZ, né le 12 octobre 1974 à ARLES (13), demeurant 9 Bis chemin du Moulin Brulé, ST ETIENNE DU GRES (13)

en qualité de nouveau gérant, pour une durée indéterminée.

Monsieur David DIAZ exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et dans les mêmes conditions et limites que celles applicables à son prédécesseur.

Les associés décident que pour son mandat de gérant, Monsieur David DIAZ, ne percevra aucune rémunération.

Monsieur David DIAZ, présent physiquement à l'assemblée, décide d'accepter le mandat de gérant qui vient de lui être confié et s'engage à consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Il déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par les textes en vigueur et les statuts qu'il a préalablement consulté pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés.

Le Gérant,
Bruno DIAZ

DocuSigned by:

DCFDDC357EB3457...

Pour la Société SABD,
Son gérant,
Bruno DIAZ

DocuSigned by:

DCFDDC357EB3457...

L'associé,
David DIAZ

DocuSigned by:

5F514F41CEE54F0...